

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOT



SÉANCE DU CONSEIL DU 15 DÉCEMBRE 2016
--

L'an deux mil seize, le quinze décembre à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Gindou, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.
Nombre de membres en exercice : trente.
Date de convocation : 8 décembre 2016.

Présents : Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, AUBRY Richard, BARGUES André, BÉNAZÉRAF Catherine, BESSIÈRES Rosette, BLANC Madeleine, BONAFIOUS Jérôme, COURNAC Jean-Marie, DOMINGUES Magali, DUPUY Jacques, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, FIGEAC Mireille, GAIRIN Marie-Jeanne, GUITOU Jean-François, LAFON Joël, MARLARD Pierre, MARTIN Thierry, PAUL Marcel, PÉRIÉ Pascal, ROUX Jacques, RUSCASSIE Philippe, VAYSSIÈRES André, VIGNAUD Fabienne et VILARD Gilles.

Absents : COSTES Serge (pouvoir à DUPUY Jacques), DELPECH Anne-Marie, IRAGNES-COLIN Viviane (pouvoir à BÉNAZÉRAF Catherine), MARTEL Jean-Luc.

M. BONAFIOUS Jérôme a été élu secrétaire de séance.

I. INFORMATION DU CONSEIL

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE PASSÉS PAR DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT :

Le Président rappelle la délibération n° 13.1501.01 du 15 janvier 2013 qui le charge, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Le Président donne lecture de la liste des marchés à procédure adaptée passés dans le cadre de cette délégation depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

Objet	Entreprise retenue	Montants HT
Matériel pour les rampes accessibilité extérieur des bâtiments	Frans Bonhomme à Cahors	882,78 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) Assurance	ARIMA SUD OUEST	1 700,00 €
Réhabilitation Abbaye-Nouvelle Traitement des abords (avenant)	Rodriguez Bizeul	3 630,00 €
Réhabilitation Abbaye-Nouvelle Traitement du plancher (avenant)	SARL Nettoyage Multiservice (Tevenart)	760,00 €
Réhabilitation Abbaye-Nouvelle Moins-value rayonnage (avenant)	Richard Métallerie	- 231,00 €

Réhabilitation Abbaye-Nouvelle Raccordement téléphonique (étude)	Orange	1 095,00 €
Étude du Lapidaire Abbaye-Nouvelle	Conseil départemental du Lot Service d'archéologie	1 630,20 €

RENOUVELLEMENT DE BAIL CONCLU PAR DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT :

Le Président rappelle la délibération n° 14.2404.01 du 24 avril 2014 qui le charge, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, sauf lorsqu'un projet de réaffectation de l'usage d'un bien aura été évoqué en conseil »

Immeuble	Locataire	Durée	Loyer annuel HT
Rue Jean Brouel à Cazals	Société Locaposte	9 ans	7 100,00 €

II. DÉLIBÉRATIONS

N°16.1512.01 - GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - AVIS SUR L'ADHÉSION AU SYMICTOM DES COMMUNES DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT

Le Président indique au conseil communautaire que le SYMICTOM du Pays de Gourdon va être saisi par les communes du périmètre de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, en vue de leur adhésion pour la gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il précise que, suite à la loi NOTRe et aux réorganisations qui en découlent, le Parc Naturel des Causses du Quercy (PNR) ne gèrera plus ce service sur son périmètre à compter du 1^{er} janvier 2017. La compétence sera donc restituée aux communautés de communes qui en sont dotées (Cauvaldor, Grand-Figeac, CC Lalbenque-Limogne) ou aux communes lorsque la communauté de communes n'a pas cette compétence, ce qui est le cas de la CC du Causse de Labastide-Murat. Cette dernière est dans l'attente du résultat de la procédure de référé, actuellement en cours, relative à l'application du SDCl.

La date butoir du 1^{er} janvier 2017 constitue un délai susceptible de provoquer une interruption du service pour les communes concernées, avec des conséquences pour la population, notamment pour les dépôts de permis de construire, et pour le personnel affecté au service.

Compte tenu de la situation, le Président propose de se prononcer sur l'adhésion des communes concernées, sous réserve de la décision concordante du SYMICTOM qui délibérera sur ce point demain.

Le Président précise en outre que, dans le cas où la procédure de fusion des périmètres de Quercy-Bouriane et Causse Labastide-Murat serait menée à son terme comme prévu au SDCl, la présente décision se trouverait abrogée de fait à la date effective où le nouvel EPCI pourrait légalement se substituer aux communes pour l'ensemble de son périmètre.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Considérant la nécessité du maintien du service, qui conditionne l'accès aux permis de construire notamment, pour les communes concernées,
Considérant la nécessité d'une solution pour procéder au transfert du personnel affecté au service,

- émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Blars, Caniac du Causse, Coeur de Causse, Cras, Frayssinet, Ginouillac, Lauzès, Lentillac du Causse, Les Pechs du Vers, Lunegarde, Montfaucon, Nadillac, Orniac, Sabadel-Lauzès, Sénaillac-Lauzès, Séniergues et Soulomès au SYMICTOM du Pays de Gourdon pour la gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) à compter du 1^{er} janvier 2017, sous réserve de la décision concordante du syndicat,
- dit que la présente décision se trouvera abrogée de fait, à la date effective où l'EPCI (fusionné ou non) sera légalement en situation de se substituer à ses communes membres auprès du syndicat.

- MÊME SÉANCE -

N°16.1512.02 - CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES TERRITORIAL

Le Président rappelle le tableau des effectifs de la communauté et propose de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques territorial à temps plein, affecté au service culture.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 4 abstentions, décide de créer poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques territorial à temps plein à compter du 1^{er} mars 2017.

- MÊME SÉANCE -

N°16.1512.03 - PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE

Le Président informe le conseil que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés. Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016 à 2018, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Le Président présente le projet de programme pluriannuel et donne connaissance de l'avis du comité technique, saisi à cet effet.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi susvisée du 12 mars 2012,

VU le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 8 décembre 2016,

Considérant que 2 agents de la Communauté de communes Cazals-Salviac remplissent les conditions définies à l'article 14 et 15 de la loi du 12 mars 2012 et qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire doit être approuvé par l'organe délibérant après avis du Comité Technique,

Considérant qu'il y a lieu, pour la mise en œuvre de ce programme pluriannuel, d'organiser des sélections professionnelles pour les grades de technicien territorial et d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe,

Considérant que la Communauté de communes peut confier par convention au Centre de Gestion du Lot l'organisation des sélections professionnelles,

- décide d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération ;
- décide de confier au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Lot l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme ;
- autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

ANNEXE - DÉLIBÉRATION N° 16.1512.03 - PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE

1 - Grades accessibles

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations : motif pérennisation (ou non pérennisation de tous les emplois pourvus)
Chargé(e) de mission environnement	Technicien territorial	B	1	2004	En CDI
Chargé(e) de mission TIC	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	1	2008	En CDI

2 - Perspectives de 2016 à 2018

En 2016 : 0

En 2017 : 2 stagiairisations

En 2018 : 0

3 - Délégation de l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion de la FPT du Lot.

- MÊME SÉANCE -

N° 16.1512.04 - CONVENTION TEMPORAIRE POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE DE TERRITOIRE

Le Président donne connaissance du bilan du programme culturel « De quelles couleurs sont les arts ? » réalisé durant la saison 2015/2016 et examiné en Commission culture du 1^{er} décembre.

Il rappelle que ce programme constituait une préfiguration, suite à l'arrêt d'itinéraire Bis et dans la perspective de la construction de la nouvelle salle de cinéma et de spectacles, d'un programme culturel de territoire. Il rappelle également que le programme « L'art s'invite chez vous » est en cours pour 2016/2017 et qu'il convient de préparer la saison 2017/2018.

Le Président fait état des possibilités connues à ce jour, des démarches en cours auprès des partenaires financiers, des demandes d'aides financières envisageables en matière d'aide à l'emploi, en matière d'aide à l'accueil avec la demande en cours de labellisation d' « Atelier de fabrique artistique » (AFA) pour le Foyer et en matière de Leader.

Sur la base de ces éléments, et compte tenu des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif pour ce faire, le Président propose de conclure une convention temporaire pour mener à bien la coordination du programme de territoire en cours et assurer la pré-programmation nécessaire pour la saison suivante. Il précise que ce travail nécessite des compétences et une expertise reconnue en matière de programmation de spectacle vivant et d'ingénierie culturelle partenariale et propose, de ce fait, de conclure une convention avec l'association Faits et gestes.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant le programme culturel de préfiguration déjà mené et la nécessité d'anticiper la future saison,

Considérant le besoin de coordination pour ce faire, et la nécessité de compétences et d'expertise reconnue en matière de programmation de spectacle vivant et d'ingénierie culturelle partenariale,

- décide de conclure une convention avec l'association Faits et Gestes afin d'assurer la coordination du programme culturel de territoire,

- donne pouvoir au Président ou son représentant en vue de la conclusion de ladite convention.

- MÊME SÉANCE -

N° 16.1512.05 – SUBVENTION À L'OFFICE DE TOURISME ET VALORISATION DE LA MISE À DISPOSITION DE MOYENS

Le Président rappelle les termes de la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Cazals-Salviac, ainsi que les termes de la convention de mise à disposition de personnel.

Il donne connaissance des éléments comptables de la communauté de communes à l'issue de cette année de fonctionnement :

- 30 221 € de frais de personnel mis à disposition de l'OT ;
- 12 977 € de mise à disposition gratuite de biens et prestations de la Communauté de communes au bénéfice de l'OT. Ce montant se compose de : 9 377 € de frais de fonctionnement des locaux (loyer et chauffage de l'espace accueil à Cazals + chauffage, eau, électricité, ménage et télécommunications de l'espace accueil à Salviac), auxquels s'ajoutent la valorisation du loyer du local à Salviac pour 3 600 euros.

Pour mémoire, la subvention de fonctionnement attribuée à l'Office de Tourisme dans le cadre du budget primitif s'élève à 79 000 €, dont 48 500 € d'aide au fonctionnement et 30 500 € prévisionnels de personnel.

Le Président propose de valider à 78 721 euros la subvention attribuée à l'Office de Tourisme intercommunal pour l'exercice 2016.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Cazals-Salviac, la somme de 78 721 euros de subvention pour l'année 2016, correspondant à 48 500 € d'aide au fonctionnement et 30 221 € de mise à disposition de personnel.

- MÊME SÉANCE -

N° 16.1512.06 – PLAN DE FINANCEMENT – EXTENSION DE LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE

Le Président donne connaissance du coût prévisionnel des travaux d'extension de la crèche intercommunale et propose de solliciter l'aide financière de l'État pour mener à bien ces travaux indispensables au fonctionnement quotidien de l'établissement.

DEPENSES H.T.	193 630 €	
RECETTES	193 630 €	100%
<i>ETAT DETR / FSIL / Contrat ruralité</i>	116 178 €	60%
<i>Autofinancement</i>	77 452 €	40%

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le plan de financement actualisé tel que présenté ;
- charge le Président ou son représentant de l'ensemble des démarches nécessaires pour la suite à donner à ce projet.

- MÊME SÉANCE -

N° 16.1512.07 – PLAN DE FINANCEMENT – MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC

Le Président donne connaissance au conseil de l'avancée du projet de Multiple rural à Dégagnac et du coût prévisionnel de l'opération.

Le Président propose de solliciter des aides financières pour mener à bien ce projet, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.	223 682 €	
RECETTES	223 682 €	100,0%
<i>Etat DETR / Contrat ruralité</i>	70 000 €	31,3%
<i>Région Occitanie</i>	60 000 €	26,8%
<i>Département du Lot</i>	45 000 €	20,1%
<i>Autofinancement/Emprunt</i>	48 682 €	21,8%

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le plan de financement actualisé tel que présenté ;
- charge le Président ou son représentant de l'ensemble des démarches nécessaires pour la suite à donner à ce projet.

- MÊME SÉANCE -**N° 16.1512.08 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 (DM 2)**

Le Président donne connaissance des éléments budgétaires à modifier pour terminer l'exercice.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la décision modificative ci-après :

BUDGET PRINCIPAL - DM N° 1	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montant	Comptes	Montant
INVESTISSEMENT		-		-
OPERATION 23 - ABBAYE-NOUVELLE		8 000		-
Travaux tranche 1 21318-023		8 000	1321-023	
CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues		- 8 000		
FONCTIONNEMENT		1 500		1 500
CHAPITRE 65 - Autres charges gestion couran		1 500		
Chapiteaux comités des fêtes 6574		1 500		
CHAPITRE 70 - Produits des services				1 500
TAP			70845	1 500

- MÊME SÉANCE -**N° 16.1512.09 – MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET-LE-GÉLAT**

Le contexte de la procédure judiciaire en cours, relative au multiple rural à Frayssinet-le Gélat et qui a conduit à l'actuelle fermeture du commerce, est rappelé.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Considérant la procédure de liquidation judiciaire en cours,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver le contenu mobilier pour favoriser la possibilité de reprise du commerce :

- décide de se porter acquéreur des biens mobiliers selon les valeurs inventoriées par huissier,
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches utiles à cet effet et lui donne pouvoir pour engager toute autre démarche utile à la préservation des intérêts de la collectivité dans cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Date	n°	Objet	FOLIO
15/12/16		Séance ordinaire du conseil communautaire	
16.1512.	01	Avis sur l'adhésion au SYMICTOM des communes du	2016-113
		cause de Labastide-Murat pour le SPANC	
16.1512.	02	Création d'un poste d'assistant de conservation du	2016-114
		patrimoine et des bibliothèques territorial	
16.1512.	03	Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	2016-114
16.1512.	04	Convention temporaire pour la programmation	2016-115
		culturelle de territoire	
16.1512.	05	Subvention à l'office de tourisme et valorisation de la	2016-116
		mise à disposition de moyens	
16.1512.	06	Plan de financement – Extension de la crèche	2016-117
16.1512.	07	Plan de financement – Multiple rural à Dégagnac	2016-117
16.1512.	08	Décision modificative n° 2 (DM 2)	2016-118
16.1512.	09	Multiple rural à Frayssinet-le-Gélat	2016-118

III. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

- Information du CDG46 sur le délai de mise en œuvre du RIFSEEP dans l'attente de la parution de l'ensemble des arrêtés réglementaires
- Gouvernance de l'eau : réponse aux observations du Bureau de la Communauté de communes sur le cahier des charges du Département

IV. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

- Compte rendu (CR) du Comité de pilotage (CoPil) des Ateliers des Arques le 28/11/16 à Cahors
- CR de la Commission culture du 01/12/16
- CR du CoPil du programme pour la mémoire des événements de Frayssinet le 07/12/16
- CR des Rencontres régionales pour la culture et le patrimoine (RRCP) 2016 du 13/12/2016 à Toulouse
- CR du Comité syndical du PETR du 14/12/16 à Cahors
- CR de la réunion d'information SCOT, PLU et PLUI du 14/12/16 à Gourdon.

V. PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

JANVIER	19/01/17	20:30	DEGAGNAC
FEVRIER	16/02/17	20:30	L'OSTAL
MARS	02/03/17	18:00	SALVIAC
	30/03/17	18:00	CAZALS
AVRIL	20/04/17	20:30	FRAYSSINET
MAI	18/05/17	20:30	POMAREDE
JUIN	15/06/17	20:30	THEDIRAC
SEPTEMBRE	21/09/17	20:30	GINDOU
OCTOBRE	19/10/17	20:30	MONTCLERA
NOVEMBRE	16/11/17	20:30	LES ARQUES
DÉCEMBRE	21/12/17	20:30	MARMINIAC